ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2014.

PROCES VERBAL N° 266.

L'Assemblée Générale s'est tenue au CFA Médéric (école hôtelière) 20, rue Médéric, 75017 PARIS.

La séance est ouverte à 10h 30, sous la présidence de Jean-Pierre PAMPILLI.

Sur 807 adhérents à jour de leur cotisation, convoqués à l'Assemblée Générale, 442 ont valablement exprimé leur vote par correspondance.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration sont heureux de constater que la salle est pleine et que 150 personnes sont inscrites au déjeuner.

Le Président donne lecture du rapport d'activité et le commente.

Le Trésorier donne lecture du rapport financier et le commente.

Jean-Yves PAUGAM donne lecture du rapport des Contrôleurs des comptes.

Le président proclame ensuite les résultats des votes exprimés par correspondance sur les résolutions soumises à l'assemblée.

Première résolution. L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité de l'année 2013, présenté par le Président.

➤ Pour : 439 contre : 3 Abstention : 0 Cette résolution est approuvée.

Deuxième résolution. L'Assemblée Générale approuve le rapport financier de l'exercice 2013 présenté par le Trésorier.

➤ Pour : 441 contre : 1 Abstention : 0 Cette résolution est approuvée.

ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

Troisième résolution. Après avoir entendu le rapport des contrôleurs des comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2013 et le budget 2014 et donne quitus de sa gestion au conseil d'administration.

➤ Pour : 441 contre : 1 Abstention : 0 Cette résolution est approuvée.

Quatrième résolution. L'Assemblée Générale désigne les personnes ci-dessous en qualité d'administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Evelyne PERRIN
Frédéric PHAN
Nathalie RACHOU
Pour : 441
Contre : 1
abstention : 0
réélue
Pour : 432
Contre : 10
abstention : 0
réélue

Cinquième résolution. L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Jean-Yves PAUGAM en qualité de vérificateur des comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

➤ Pour : 437 Contre : 5 Abstention : 0 Cette résolution est approuvée.

A l'issue de ces élections la nouvelle composition du Conseil d'Administration est la suivante :

M. Bertrand AIZIER.Mme Geneviève ATTALI.Mme Paule CELLARD

Mme Christiane DULONDEL.

M. Roger LATRAYE.

M. Jean-Pierre PAMPILLI.

Mme Evelyne PERRIN.M. Jean-Yves PERRIN

M. Frédéric PHAN.

Mme Nathalie RACHOU.

Mme Maguy SALAMA.

M. Xavier TARNEAUD.

Le Président ouvre le débat et fait une nouvelle fois appel à candidature. Il rappelle que nous recherchons une personne pour prendre en charge l'organisation et le suivi des Sorties Culturelles & Spectacles.

ARIS

Association des Anciens et des Retraités de la Banque Indosuez devenue Calyon Association régie par la loi de 1901 (publication au J.O. du 19 mai 1982)

Adhérents. Jean-Pierre Pampilli appelle tous les membres présents à se mobiliser pour inviter leurs anciens collègues à nous rejoindre. La vie d'une association repose en effet sur le renouvellement de ses adhérents. Il nous faut du sang neuf et des idées neuves!

Voyages. Evelyne Perrin, après avoir fait un compte rendu des voyages 2013, rappelle qu'il reste à ce jour des places disponibles pour certains voyages 2014 et invite les personnes qui seraient intéressées à la contacter. Ses coordonnées sont dans l'annuaire. Elle réfléchit déjà au programme 2015 et invite les adhérents à lui faire part de leurs souhaits.

Commission sociale: Xavier Tarneaud attire notre attention sur tous ceux d'entre nous, non présents ce jour, qui ont peut être des ennuis, des difficultés et qui n'osent pas nous en parler. Il rappelle que l'ARIS a créé une commission sociale destinée à l'entraide de nos adhérents en grande difficulté. Il demande à nouveau à chacun d'être vigilant et de nous signaler tout ancien collègue en difficulté. Les cas seront traités en toute confidentialité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 12 heures et invite les participants à rejoindre la salle de restaurant.

Jean-Pierre PAMPILLI Président